



REGLEMENT DU CHALLENGE ENTRE MONTS ET MARAIS



ARTICLE 1 : DEFINITION

- 1.1 Deux ou trois épreuves en fonction des catégories constituent le CHALLENGE VTT ENTRE MONTS ET MARAIS
 - Le 13 mars à Bayenghem les Eperlecques
 - Le 8 mai à Tournehem sur la hem
- 1.2 Elles sont réparties indifféremment sur la Communauté Agglomération du pays de St Omer.
- 1.3 Les épreuves retenues sont détaillées dans le calendrier régional-FFC et FSGT.
- 1.4 Tout compétiteur qui prend part aux épreuves est censé connaître ce règlement et doit se soumettre à ses prescriptions sans réserve. La méconnaissance du règlement ne peut pas être admise comme excuse.
- 1.5 La seule autorité compétente pour l'application de ce règlement est celle du collège des commissaires.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION ET CATEGORIES

- 2.1 Les épreuves sont ouvertes à tous les détenteurs d'une licence FFC et licenciés des fédérations affinitaires telles que la FSGT et l'UFOLEP. Elles sont également ouvertes aux non licenciés et autres fédérations que celles citées précédemment si l'organisateur le souhaite.
- 2.2 Un participant occasionnel non licencié FFC ne bénéficie pas, comme le licencié FFC, d'une garantie de dommages corporels. Le club organisateur s'engage à souscrire auprès de l'assureur fédéral GRAS SAVOYE - AXA Une assurance complémentaire « Participant occasionnel » option 1 ou équivalent.
- 2.3 Les catégories participantes sont les suivantes :
 - Pré licenciés Garçons – Filles 5-6 ans
 - Poussins Garçons – Filles 7-8 ans
 - Pupilles Garçons et Filles 9 -10 ans
 - Benjamins Garçons et Filles 11 - 12 ans
 - Minimes Garçons et Filles 13 - 14 ans
 - Cadets Garçons et Filles 15 - 16ans
 - Juniors Garçons 17 - 18 ans
 - Dames Juniors – Seniors - Masters 17 et plus
 - Espoirs-Senior 19 - 29 ans
 - Master 1 Garçons 35 - 39 ans
 - Master 2 Garçons 40 - 44 ans
 - Master 3 Garçons 45 et plus
- 2.4 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS – EMARGEMENT

3.1 Tarification des inscriptions :

➤ Course de Bayenghem les Eperlecques

<u>Catégories</u>	FFC		Autres fédérations et Non licenciés	
	XCO	XCE + XCO	XCO	XCE + XCO
Pré licenciés Garçons – Filles 5-6 ans	5 €		7 €	
Poussins Garçons – Filles 7-8 ans				
Pupilles Garçons et Filles 9 -10 ans		5€		7€
Benjamins Garçons et Filles 11 - 12 ans				
Minimes Garçons et Filles 13 - 14 ans	7 €	7€	9 €	9€
Cadets Garçons et Filles 15 - 16ans				
Juniors Garçons 17 - 18 ans	11 €		13 €	
Dames Juniors - Seniors – Masters 17 et plus				
Espoirs-Senior 19 - 29 ans				
Master 1 Garçons 35- 39 ans				
Master 2 Garçons 40 - 44 ans				
Master 3 Garçons 45 et plus				

➤ Course de Tournehem

<u>Catégories</u>	FSGT	Autres fédérations et Non licenciés
	Pré licenciés Garçons – Filles 5-6 ans	
Poussins Garçons – Filles 7-8 ans	3 €	3 €
Pupilles Garçons et Filles 9 -10 ans		
Benjamins Garçons et Filles 11 - 12 ans		
Minimes Garçons et Filles 13 - 14 ans	4 €	8 €
Cadets Garçons et Filles 15 - 16ans		
Juniors Garçons 17 - 18 ans	5 €	8 €
Dames Juniors - Seniors – Masters 17 et plus		
Espoirs-Senior 19 - 29 ans		
Master 1 Garçons 35- 39 ans		
Master 2 Garçons 40 - 44 ans		
Master 3 Garçons 45 et plus		

3.2 Les non licenciés doivent joindre un certificat médical d'aptitude au Cyclisme de compétition, datant de moins d'un an à l'envoi de leur bulletin. (Prévoyez de faire une photocopie le certificat sera gardé)

Ce certificat n'est pas nécessaire pour les participants des autres fédérations et autres fédérations que FSGT et UFOLEP si ceux-ci présentent une licence de compétition et en donnent copie à l'organisateur.

Les détenteurs d'une licence FFC sans certificat doivent également présenter un certificat médical.

3.3 L'engagement doit se faire sur le site fédéral pour les licenciés FFC <http://maj.ffc.fr/maj/>

Pour les licenciés des autres fédérations et les non licenciés remplir le bulletin Google forms : <https://forms.gle/uFRkECM7YTXqjcsY6>

Ou bulletin papier à renvoyer par courrier, au plus tard 5 jours francs avant l'épreuve et doit être accompagné de son règlement.

Le bulletin devra être entièrement rempli.

Ou par mail à : vcso@orange.fr dans ce cas règlement sur place

Aucun engagement n'est pris par téléphone.

3.4 Les concurrents doivent obligatoirement présenter leur licence ou leur pièce d'identité avant émargement de la feuille d'engagement et les non licenciés mineurs une autorisation parentale.

Obligation de se présenter à la table d'inscription à chaque manche, pour vérification (licence et préinscription) et perception des droits d'engagement.

3.5 Les concurrents doivent porter obligatoirement de façon très lisible la plaque de cadre sans ne la détériorer ni la détruire, sinon elle sera facturée 5€.

ARTICLE 4 : MATERIEL

4.1 Seuls sont admis les vélos de type VTT.

4.2 Les extrémités du guidon doivent être bouchées.

4.3 Tout changement de machine entre concurrents pendant la compétition est interdit sous peine de mise hors course.

4.4 L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ. Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones prévues.

4.5 L'assistance technique n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet.

Toute autre aide extérieure réalisée en dehors des zones d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.

4.6 En cas de litige, un contrôle pourra être effectué par un commissaire dans la zone d'arrivée.

Tout concurrent ne présentant un matériel conforme à ces règles se verra interdire le départ ou sera déclassé.

ARTICLE 5 : EQUIPEMENT

- 5.1 Le port d'un casque à coque rigide, avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée des Épreuves et à l'entraînement.
- 5.2 Les concurrents licenciés FFC devront porter leur maillot de club.
- 5.3 Les caméras sont interdites en course.
- 5.4 Les guidons traditionnels de route sont interdits en courses VTT. Les extensions à clipser ou les embouts de guidon intérieurs sont interdits, mais les embouts de guidon traditionnels (cornes) sont permis

ARTICLE 6 : DEPARTS

- 6.1 Pour la première manche, les plaques de guidon ou les dossards des concurrents seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions chez l'organisateur.
- 6.2 Les coureurs seront placés sur la grille de départ dans l'ordre des dossards.
Quelques soit leur classement les coureurs engagés sur place seront rétrogradés en dernière ligne.

ARTICLE 7 : PARCOURS - DUREE DE COURSE

- 7.1 Les parcours XCO présentent une variété de terrains permettant de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants. Les distances varient selon le dénivelé :

Catégories	Distances	Temps
Pré licenciés	Environ 1 km	5 à 8 min
Poussins	Environ 3 km	8 à 12 min
Pupilles	Environ 5 km	12 à 20 min
Benjamins	Environ 7 km	20 à 25 min
Minimes	Environ 10 km	25 à 40 min
Cadets	15 à 20 km	45 min à 50 min
Juniors-Master 2-3	20 à 30 km	1h à 1h15
Espoirs-Seniors-Master 1	25 à 40 km	1h15 à 1h30

- 7.2 Les commissaires peuvent décider d'une heure maximum d'arrêt de course et arrêteront tous les coureurs doublés après l'arrivée du vainqueur.
- 7.3 Les concurrents sont considérés en course jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée.
Ils ne doivent en aucun cas faire demi-tour après l'arrivée et franchir à nouveau la ligne sous peine de déclasserment.

ARTICLE 8 : REGLEMENTATION DE COURSE

- 8.1 L'absence à un contrôle de passage, circulation en sens inverse du parcours, absence du port de casque entrainera la mise hors course du coureur
- 8.2 Toute attitude jugée antisportive (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les commissaires) entraîne la mise hors course.
- 8.3 Aucun véhicule n'est autorisé sur le parcours en dehors de ceux désignés par l'organisateur et les officiels.
- 8.4 Le ravitaillement est autorisé dans la zone prévue à cet effet.

ARTICLE 9 : TRJV

9.1 Le TRJV compose deux épreuves à savoir le XCE + XCO.

9.2 Le Cross Country Eliminator (XCE) est une discipline du VTT il s'agit d'une discipline plus rapide et dynamique. Un parcours de XCE fait maximum 600 mètres de long, et comporte des obstacles naturels ou artificiels tels que des sauts, des virages relevés, des chicanes ...

9.3 Epreuves ouvertes à partir de pré licenciés jusqu'aux Cadets.

9.4 Le XCE sera organisé en réalisant un prologue chronométré sur un tour.

9.5 A l'issue de cela, sera organisé les poules (généralement par 4)

9.6 Le parcours de l'épreuve de cross-country Eliminator devra mesurer entre 60 et 400 m suivant les catégories et comprendre des obstacles naturels et/ou artificiels

ARTICLE 10 : CLASSEMENTS

10.1 A l'issue de chaque épreuve sont établis les classements suivants :

- Prél licenciés Garçons – Filles 5-6 ans
- Poussins Garçons et Filles 7-8 ans
- Pupilles Garçons et Filles 9 -10 ans
- Benjamins Garçons et Filles 11 - 12 ans
- Minimes Garçons et Filles 13 - 14 ans
- Cadets Garçons et Filles 15 - 16ans
- Juniors Garçons 17 - 18 ans
- Dames Juniors – Seniors - Masters 17 et plus
- Espoirs-Senior 19 - 29 ans
- Master 1 Garçons 35 - 39 ans
- Master 2 Garçons 40 - 44 ans
- Master 3 Garçons 45 et plus

La place des filles est donnée par leur place au classement scratch.

ANNEXE - BAREME DE POINTS

10.2 Pour le classement final il sera pris en compte l'addition des points acquis sur les deux épreuves

Les points seront comptabilisés en fonction du nombre de partants :

15 au départ de la catégorie

1^{er} 15 - 2^{ème} 14 – 3^{ème} 13 etc.....

21 au départ de la catégorie

1^{er} 21 - 2^{ème} 20 – 3^{ème} 19 etc.....

Plus points de bonification aux 4 premiers lors de chaque manche : 5 points au 1^{er} / 3 au 2^{ème} / 2 au 3^{ème} / 1 au 4^{ème}

En cas d'ex aequo, c'est le classement lors de la dernière manche qui déterminera le classement final.

Jusqu'à catégorie cadet, il y aura 3 épreuves différentes donnant des points pour le challenge :

1 épreuve de XCE et 2 épreuves de XCO

A partir de la catégorie junior : 2 épreuves de XCO seront comptabilisées pour le challenge

En cas d'égalité, les points marqués sur la manche XCO de Tournehem permettront de départager les exæquos

BAREME DES RECOMPENSES AU CLASSEMENT FINAL DU CHALLENGE

10.3 Pour chaque épreuve :

L'organisateur attribue des récompenses au premier de chaque catégorie
(Aux trois premiers garçons et 1^{er} féminine)

Une coupe au premier

Un bouquet aux trois premiers

Pour le classement général du challenge :

Une coupe aux 3 premiers de chaque catégorie et à la 1^{ère} féminine à l'issue du classement final.

Un podium féminin sera réalisé dans chaque catégorie.

- Cadets à Masters

Prix au classement général du challenge grille FFC							
	Féminines J/S-master	Cadets / Cadettes	Juniors	Mast 1	Mast 2	Mast 3	Espoirs/Seniors
	107/5	107/5	100/3	76/3	76/3	76/3	305/10

- Poussins à Minimes

	Minimes G	Minimes F	Benjamin G	Benjamin F	Pupille G	Pupille F	Poussin G	Poussin F	Pré licenciés G	Pré licenciés F
	13/14 ans	13/14 ans	11/12 ans	11/12 ans	9/10 ans	9/10 ans	7/8 ans	7/8 ans	5/6 ans	5/6 ans
Place	Lots ou bons d'achats	Lots ou bons d'achats	Lots ou bons d'achats	Lots ou bons d'achats	Lots ou bons d'achats	Lots ou bons d'achats	Lots ou bons d'achats	Lots ou bons d'achats	Lots	Lots
1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Nota : Seuls reçoivent leurs récompenses les concurrents présents à la cérémonie protocolaire.

L'organisateur peut être amené à modifier le règlement, en cas d'événement imprévu